

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

AVIS DE FUSION

La Capitale assurances générales inc. et LEDOR assurances inc. ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1 et assujettie à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La date de fusion est le 1^{er} janvier 2020.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

- La Capitale assurances générales inc.
625, rue Jacques-Parizeau, Québec (Québec) GIR 2G5

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer ses activités dans les catégories suivantes :

- Assurance automobile;
- Assurance de biens;
- Assurance des chaudières et des machines;
- Assurance cautionnement;
- Assurance contre le détournement;
- Assurance de frais juridiques;
- Assurance contre l'incendie;
- Assurance de responsabilité.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de fusionner publié le 7 novembre 2019.

Le 16 janvier 2020

AVIS DE FUSION

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation Financière L'Excellence Itée ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1 et assujettie à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La date de fusion est le 1^{er} janvier 2020.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
1080, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C7

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les assureurs fusionnant, soit :

- Assurance sur la vie;
- Assurance contre la maladie ou les accidents.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de fusionner publié le 10 octobre 2019.

Le 16 janvier 2020

AVIS DE FUSION

En date du 1^{er} janvier 2020, les institutions de dépôts autorisées suivantes ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule personne morale régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3, et assujettie à la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2 :

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Adresse du siège de la personne morale issue de la fusion
1	Caisse populaire Desjardins de Hauterive	Caisse Desjardins de Manic-Outardes	990, boulevard Lafèche Baie-Comeau (Québec) G5C 2W9
	La Caisse Populaire de Ragueneau		
2	Caisse Desjardins de Hull-Aylmer	Caisse Desjardins de Hull-Aylmer <i>Fusion par absorption</i>	250, boulevard Saint-Joseph Gatineau (Québec) J8Y 3X6
	Caisse Desjardins des Collines-de-l'Outaouais		
3	Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire	Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton	1100, rue Saint-André Acton Vale (Québec) J0H 1A0
	Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay		
4	Caisse Desjardins de l'Éducation	Caisse Desjardins de l'Éducation	9405, rue Sherbrooke Est Bureau 2500 Montréal (Québec) H1L 6P3
	Caisse Desjardins du Secteur de l'enseignement des Basses-Laurentides		
5	Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska	Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska	620, rue Taché Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
	Caisse Desjardins des Champs et des Bois		
6	Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie	Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie <i>Fusion par absorption</i>	2500, 105e Avenue Shawinigan (Québec) G9P 1P6
	Caisse populaire Desjardins Cité de Shawinigan		
7	Caisse Desjardins de La Baie	Caisse Desjardins de La Baie – Bas-Saguenay	1262, 6e Avenue La Baie (Québec) G7B 1R4
	Caisse Desjardins du Bas-Saguenay		
8	Caisse Desjardins du Centre de Portneuf	Caisse Desjardins du Centre de Portneuf <i>Fusion par absorption</i>	1, rue du Jardin Pont-Rouge (Québec) G3H 0H6
	Caisse populaire Desjardins de Les Ecureuils		
9	Caisse Desjardins de la Rivière Neigette	Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest	24, rue Principale Est Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0
	Caisse Desjardins du Bic – Saint-Fabien		

Les personnes morales issues de ces fusions sont désormais autorisées à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de fusionner publié le 31 octobre 2019.

Le 16 janvier 2020

AVIS DE FUSION

La Great-West, compagnie d'assurance-vie, London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Corporation Financière Canada-Vie et Groupe d'assurances London inc. ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule personne morale sur le fondement du paragraphe 52(4) de la Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991 c.47.

La date de fusion est le 1^{er} janvier 2020.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

- La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
100 Osborne Street North, Winnipeg, Manitoba, R3C 1V3

Le représentant principal au Québec est Madame Élyse Lemay dont l'établissement d'affaires est situé au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 13^e étage, Montréal, Québec, H3G 1T4.

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les assureurs fusionnants, soit :

- Assurance sur la vie;
- Assurance contre la maladie ou les accidents.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de fusionner publié le 12 décembre 2019.

Le 16 janvier 2020

AVIS DE FUSION

La compagnie d'assurance-Vie Wawanesa et Western Life, compagnie d'assurance-vie ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société par actions constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, L.C. 1991, c.47. La date de fusion est le 1^{er} janvier 2020.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

La compagnie d'assurance-Vie Wawanesa
200, Main Street, suite 400 Winnipeg, MB R3C 1A8

Le représentant principal au Québec est Madame Marie-Claude Cantin dont l'établissement d'affaires est situé au 1 Place Ville Marie, Montréal, QC, H3B 4M4, Canada.

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les assureurs fusionnant, soit :

- Assurance sur la vie;
- Assurance contre la maladie ou les accidents.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de fusionner publié le 19 septembre 2019.

Le 16 janvier 2020

AVIS DE FUSION

SSQ, société d'assurance-vie inc. et SSQ, société d'assurance inc. ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1 et assujettie à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La date de fusion est le 1^{er} janvier 2020.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

SSQ, société d'assurance-vie inc.
2525 boul. Laurier Québec (Québec) G1V 2L2

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les assureurs fusionnant, soit :

- | | | |
|--|--|------------------------------------|
| - Assurance sur la vie | - Assurance de biens | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance automobile | - Assurance cautionnement (limitée aux personnes morales qui lui sont affiliées) | - Assurance contre l'incendie |
| | | - Assurance de responsabilité |

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de fusionner publié le 12 septembre 2019.

Le 16 janvier 2020

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.